

Mairie de MEILHARDS

19 510

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois d'octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 16 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Absents excusés : Anne ROPERT avec pouvoir à Elodie DUMOND
Yves MAZERBOURG avec pouvoir à Marc MILLON
Brigitte LEBRIEZ avec pouvoir à Jean-Jacques CAFFY

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

En préambule, Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation permanente donnée par la mairie de Meilhards au trésorier du Trésor Public afin qu'il puisse effectuer des poursuites pour le recouvrement des produits locaux et le projet de la Maison des Sœurs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1 – Adhésion au service commun « instruction des actes et autorisations d'urbanisme » par la Communauté de Communes du pays d'Uzerche

Monsieur Le Maire indique qu'à ce jour notre PLU est pratiquement finalisé (enquête publique terminée, commission municipale réunie ayant validée le rapport de synthèse issu de l'enquête publique).

La commune attend le retour de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze avant validation définitive en conseil municipal.

Il rappelle que Meilhards est de ce fait toujours soumis au RNU (Règlement National d'Urbanisme) tant que le PLU n'a pas été mis en place.

Cependant, à compter du 1^{er} janvier 2021, dès que le PLU sera totalement validé, la DTT n'instruira plus les documents d'urbanisme. La commune sera donc seule habilitée à les délivrer.

De ce fait, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche souhaite que l'ensemble des communes mutualise avec elle afin que les coûts soient moins importants avec un équilibre inter-communal.

La finalité des dossiers (signature des documents) reviendra à Monsieur le Maire qui précise qu'une taxe d'aménagement à voter prochainement (de 1 %, voire plus) sera reversée à la commune.

A la question « le maire bénéficiera-t-il d'un droit de regard sur l'instruction du dossier ? », la réponse est affirmative.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de voter cette adhésion avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2 – Délibération sur le transfert de compétences avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche : PLUi et régie de l'eau potable

Monsieur Le Maire affirme la ferme intention de la commune de Meilhards de conserver la régie de l'eau potable et ce à minimum jusqu'en 2026.

Monsieur Le Maire rappelle que le précédent conseil municipal, après vote en février 2017, s'est opposé au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

Monsieur Le Maire explique que les EPCI qui n'ont pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétents de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de Communes suite au renouvellement général des conseils municipaux, c'est à dire au 1er janvier 2021.

Cependant la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de s'opposer une nouvelle fois au transfert de la compétence en matière de PLUi à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3 – Convention avec GRDF

Monsieur Le Maire indique qu'un projet de méthaniseur (unité de production de biométhane) a été prévu sur la commune de Meilhards. La société SAS LP développe ce projet et souhaite injecter du biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection est situé sur la commune de Saint Hilaire Bonneval en Haute-Vienne.

Aujourd'hui, toutes les communes concernées par le passage de ce réseau ont signé la convention.

Concernant Meilhards, 1 480 mètres de conduites doivent passer en souterrain sur la voie publique avec une prise en charge de la rénovation de la voirie par GRDF.

Aux questions :

- Pourquoi un projet régional ? Le maire répond qu'il est prévu un maillage régional
- Pourquoi ne pourrions-nous pas profiter de ce gaz pour un chauffage local au niveau de notre commune ? Cela est impossible car il s'agit bien là de transport et non de distribution
- Quel retour pour la commune ? Une aide spécifique est à demander pour des travaux routiers liés directement à ce projet, en plus de ceux qui seront engagés pour financer la voirie

- une enquête publique n'est-elle pas nécessaire ? Tel n'est pas le cas

Le maire précise que toute la documentation concernant ce projet est disponible à la mairie. Il souligne l'absence de dangerosité d'une telle opération car il ne s'agit pas de gaz haute pression. A noter que ce projet ne va nullement à l'encontre de l'écologie, la Corrèze a été choisie par l'État en ce domaine sur le thème de la transition écologique.

Afin que ce projet puisse aboutir une convention entre les communes de Meilhards, Saint Hilaire Bonneval et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de production biométhane sur la commune de Saint Hilaire Bonneval doit être validée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

4 – Convention SPET (Service Public de l'Emploi Temporaire) avec le Centre de Gestion de la Corrèze

Monsieur Le Maire indique que le Centre de Gestion de la Corrèze gère, entre autres, les remplacements de nos employés communaux ; la convention, déjà existante, doit être renouvelée avec le nouveau conseil municipal pour une durée de six ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

5 – Modification du tableau des emplois

Suite à la demande du Centre de Gestion de la Corrèze, Monsieur Le Maire propose la mise à jour du tableau des emplois et explique que lorsque des employés communaux changent de statut ou de grade, on doit supprimer le poste existant et en créer un nouveau.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services au 1^{er}/01/2021:

- La suppression de 3 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 h00 (heures hebdomadaires)
- La suppression de 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33 h00 (heures hebdomadaires)
- La création de 4 emplois d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet à raison de 35 h00 (heures hebdomadaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Il cite aussi la situation de Madame Véronique Trullard, qui bénéficie d'un emploi aidé arrivant à son terme. Elle est en charge de la surveillance des enfants de l'école dans la cour, de leur accueil au car, du nettoyage des salles de classe, de celui de la salle polyvalente et de l'église.

Il sera possible de lui faire un contrat de 20h00 à durée déterminée d'un an (renouvelable 6 ans car nous sommes une commune de moins de 1000 habitants) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ledit contrat pour un an à compter du 1^{er}/01/2021

6 – Créance irrécouvrable

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie d'Uzerche a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable avait, au profit de la commune, une dette correspondant à 3,60 euros. Suite à l'effacement de la dette prononcé par la Banque de France, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

7 – Acquisition logiciel CRONOS

Madame la secrétaire de mairie explique que les factures de la commune arrivent dématérialisées sur le site de la DGFiP. Elle doit donc les récupérer, les télécharger et les imprimer pour les traiter.

CRONOS est une nouvelle plate-forme permettant de récupérer directement les factures afin qu'elles arrivent directement dans le logiciel de comptabilité.

L'entreprise ODYSSEE INFORMATIQUE, fournisseur des logiciels comptable de la commune, propose le logiciel CRONOS au prix de 387 € TTC, une formation à distance s'élève à 280 € TTC avec une maintenance de 58,05 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette acquisition

8 – Subvention JMF (Jeunesses Musicales de France) 2020

Monsieur Le Maire indique que les enfants de l'école ont participé aux sorties avec les JMF d'Uzerche. La subvention de 280 € pour 2020 est bien à remettre au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

9 - Le projet de la maison des Sœurs

Monsieur Eric VAN TILBEURGH explique à l'assemblée délibérante qu'une réunion a eu lieu avec l'organisme Soliha BLI Nouvelle Aquitaine pour présenter le dispositif de bail à réhabilitation pressenti comme option de réhabilitation de « la maison des sœurs » en logement.

Monsieur Grégoire Remark, directeur de Soliha Limousin, est intervenu pour présenter Soliha BLI Nouvelle-Aquitaine en tant qu'opérateur immobilier social régional qui agit pour :

- La production de logements locatifs à loyers maîtrisés
- La production d'habitat à destination de publics spécifiques
- Le montage d'opérations en acquisition-amélioration, bail à réhabilitation, bail à construction...

Présente depuis de nombreuses années dans d'autres départements de Nouvelle-Aquitaine, Soliha BLI n'est habilité à intervenir en Limousin que depuis mi-2019 suite au regroupement de région. Il n'y a donc pas encore de projets aboutis en Corrèze.

Le principe d'action de Soliha BLI s'appuie sur la passation d'un bail à réhabilitation avec la collectivité pour une durée dépendant de l'amortissement de l'opération. Soliha BLI réhabilite le bâtiment et le met en location pour se rembourser des travaux. A l'issue du bail, l'immeuble est restitué à la collectivité, libre d'occupants et en bon état d'entretien.

Afin d'avancer sur cette réhabilitation, une étude technique plus approfondie doit être lancée pour connaître la faisabilité de ce projet. Celle-ci n'engendre pas de coût financier pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix Pour et 2 Abstentions :

- ACCEPTE que l'organisme *Soliha Bâtitisseur de Logement d'Insertion Nouvelle-Aquitaine* fasse une étude technique approfondie sur le projet dédié
- DONNE son accord de principe :
 - o en vue de conclure un bail à réhabilitation avec *Soliha Bâtitisseur de Logement d'Insertion Nouvelle-Aquitaine* la propriété cadastrée AN 0003 et AN 0235, sise 2 rue du Valetout à Meilhards
 - o en vue d'accorder la garantie bancaire de la Commune pour le prêt qui serait souscrit par *Soliha Bâtitisseur de Logement d'Insertion Nouvelle-Aquitaine* auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

sous réserve des résultats des études réalisées par Soliha Limousin.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de cette étude

10 – Recouvrement des produits locaux

Monsieur Le maire explique que le comptable de la Trésorerie d'Uzerche peut engager des poursuites pour le recouvrement des produits locaux des budgets communaux à la place de la commune.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée de voter une autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de tous les budgets de la collectivité (budgets principal et annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

11 – Questions diverses

§ Convention avec le Conseil Départemental de la Corrèze

Monsieur le Maire rappelle que le contrat CTA avec le Département se termine fin 2020.

Le Conseil Départemental souhaite renouveler un contrat pour la période 2021/2023.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée les projets suivants :

- La poursuite du projet touristique de l'étang de la Besse (aménagement aire camping, parking, bâtiment d'accueil, sentier pédagogique)
- La création d'un city stade
- Les travaux d'aménagement de la rue des Tulipiers (enfouissement des réseaux électriques, assainissement, eau potable, espaces publics et voirie)

- Diagnostic énergétique de certains bâtiments communaux
- Création d'une annexe à la salle polyvalente
- Changement du système de chauffage de certains bâtiments communaux

Monsieur Le Maire précise que ces projets devront être priorités en accord avec le Conseil Départemental et ajoute que le remplacement d'une conduite d'eau potable au Breuil est prévu ainsi que la réfection de tout l'éclairage public afin d'être aux normes et surtout faire des économies d'énergie.

§ Signalétique

Monsieur Millon insiste sur la nécessité de mettre en valeur les commerces en implantant des enseignes ;

Monsieur Le Maire propose d'étoffer la signalétique des commerçants et artisans sur la commune. Le conseil municipal de décembre devrait se pencher sur ces sujets dans son ordre du jour.

§ Salle polyvalente

Messieurs Hilaire et Balavoine ont fait le point sur les équipements audios à la salle polyvalente : un ampli a été acheté et va être mis en place, un devis a été demandé à Objat informatique pour un écran motorisé (5 mètres de large x 2,50 mètres de hauteur) ainsi qu'une suspension pour vidéoprojecteur.

§ Terra Aventura

Le dossier est à déposer avant le 1^{er} décembre prochain.

Le parcours de 5 à 8 kms devrait être choisi par l'Office du Tourisme, essentiellement sur des chemins publics sur le principe d'un géocaching (une chasse aux trésors).

§ Projecteurs du stade

Un devis a été demandé pour les 4 projecteurs dans le cadre de la remise aux normes de l'éclairage public du terrain de foot et cours de tennis. A noter que le stade est répertorié aire de poser (DZ) pour un hélicoptère qui souhaite atterrir près du lieu d'un accident (Samu 87) ; ce nouvel éclairage servira pour faciliter l'atterrissage de nuit de l'hélicoptère.

§ La fibre

Le projet suit son cours normalement sur la commune avec la pose des poteaux et le déploiement de la fibre.

§ Déjections canines et aire de jeux

La mairie a reçu le courrier d'une administrée se plaignant de déjections canines retrouvées dans l'aire de jeu. S'agissant de la divagation de chiens errants, un rappel à l'ordre pourra être fait sur le site de la commune. La commune va étudier la pose d'une clôture pour éviter à l'avenir ces désagréments.

§ Noms de rues

Monsieur le maire fait état d'un autre courrier à l'assemblée demandant la rebaptisation de deux rues du bourg.

La municipalité en prend note.

§ Mutuelle pour les employés municipaux

La Mutuelle Nationale des Territoires (MNT) a tenu à rencontrer Monsieur le Maire pour évoquer la participation communale à la mutuelle spécifique du « maintien de salaire » pour les employés communaux en cas d'arrêt maladie prolongé. Cette participation sera prochainement obligatoire courant 2021 pour les collectivités. Les employés souhaitent de manière unanime adhérer personnellement à la MNT en 2021 ; de ce fait, le conseil municipal délibérera lors de la prochaine réunion le montant de sa participation (minimum 5 euros).

§ Location du logement de l'ancienne poste

La location de ce logement a été demandée par un administré. Le conseil municipal en délibérera à la prochaine réunion.

§ Remerciements

- de Bernadette et Jean-Jacques CAFFY suite au décès de sa maman et de sa belle-mère,
- de la famille Gaudy suite au décès de leur maman,
- de la famille Bourliataud de la Sagne suite au décès de leur oncle.

La séance est levée à 23 heures 20

